



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**  
**Rapport à l'appui du projet de budget pour l'exercice 2008**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Le Conseil communal a l'avantage de vous présenter son projet de budget pour l'année 2008. Celui-ci a été étudié en tenant compte des données connues, des expériences des années précédentes et de ce qui pourrait raisonnablement être envisagé. Il reste bien entendu une part d'impondérables difficilement contrôlables, mais dont l'incidence ne devrait pas modifier fondamentalement nos prévisions.

Depuis deux à trois ans, le Conseil communal remarque avec plaisir les effets de la politique cantonale de frein aux dépenses et de leur maîtrise.

Effectivement, les montants liés aux domaines de l'instruction publique ou de l'action sociale par exemple n'ont plus augmenté ces dernières années.

A contrario, les recettes provenant de la péréquation financière et des impôts communaux augmentent, ce qui a simplifié l'établissement du présent projet de budget.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008 entreront en vigueur certaines mesures fiscales en faveur des familles. Ces mesures n'étant pas encore connues, le Conseil communal n'a pas pu en tenir pleinement compte. Il faut toutefois s'attendre à une petite diminution au niveau des recettes fiscales.

Le parcours détaillé des différents chapitres, quant à lui, nous amène aux remarques suivantes :

## **0. Administration**

### ***Conseil général***

L'année 2008 sera le théâtre des élections communales, le 27 avril pour être précis. En raison de l'évolution démographique, l'effectif du Conseil général passera de 25 à 27 sièges. Le présent projet de budget tient compte des frais y relatifs, tels que l'envoi du matériel de vote à charge de la commune.

## ***Conseil communal***

Durant l'exercice 2007, les Conseillers communaux se sont chargés d'importants dossiers se poursuivant également sur l'exercice 2008, dont :

- L'aménagement du quartier des Prises
- Le projet de déchetterie intercommunale
- La création de pistes balisées
- La mise en place d'actions sportives régulières
- Le suivi du dossier RUN
- Diverses collaborations et contacts réguliers avec les communes avoisinantes
- La maintenance du réseau de bornes hydrantes
- La réfection de nombreux appartements communaux
- Le raccordement de bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance

## ***Administration communale***

Le montant des traitements du personnel administratif est supérieur au budget de l'exercice précédent, par le fait de l'engagement de l'archiviste et d'une deuxième apprentie.

A ce propos, le tri et le classement des archives communales progressent bien et il sera agréable de disposer d'un tel patrimoine dans des conditions optimales de conservation et classé selon un plan judicieux.

Cette mise à jour nécessite du matériel spécifique et parfois coûteux, ce qui explique les montants prévus d'achat de fourniture et de matériel de bureau.

Le premier semestre d'activité de la nouvelle apprentie est prometteur. Actuellement, son attitude et son travail donnent satisfaction.

Quant à l'apprenti de troisième année, ses résultats laissent présager qu'il obtiendra son Certificat fédéral de Capacité et sa maturité professionnelle en fin de formation.

Le comptable ayant atteint l'âge de 62 ans, cela influence directement les cotisations à verser à la caisse de pensions, puisque elles sont supprimées.

Au niveau du matériel du bureau communal, vous pouvez remarquer une nette diminution au niveau des coûts de location de la photocopieuse. Cela s'explique par le fait que son leasing est parvenu à échéance. Actuellement, cette machine donne entière satisfaction et il n'est pas prévu de la remplacer dans l'immédiat.

La restructuration au niveau de la téléphonie, principalement au bureau communal, porte ses fruits, puisque l'état des comptes 2007 indique une baisse significative des coûts liés.

## **1. Sécurité publique**

### ***Cadastre, poids et mesures***

La participation communale à la mise à jour du cadastre, qui s'est étalée sur quatre ans, est désormais terminée. Un montant a tout de même été conservé au budget dans le but d'informatiser le cadastre souterrain de la commune.

## ***Justice, divers***

Les coûts prévus pour l'exercice 2008 annoncés par l'Etat civil des Montagnes neuchâteloises sont en nette diminution par rapport aux exercices précédents. Cette bonne nouvelle provient de sa restructuration.

## ***Compagnie des sapeurs-pompiers***

Le recul a permis au Conseil communal d'estimer plus précisément le montant des soldes des sapeurs à prévoir. Ces coûts ne correspondent qu'aux interventions sur le territoire de la commune des Ponts-de-Martel.

Lorsque cela est possible, les interventions sont facturées aux propriétaires sinistrés et comptabilisées dans les récupérations diverses.

Comme le Conseil communal vous l'avait signalé lors de la demande de crédit concernant la remise en état des 9 bornes hydrantes classées en priorité 1, un contrat a été conclu avec l'entreprise spécialisée, portant sur 5 ans et permettant la réfection des bornes classées en priorité 2.

Le réseau de bornes hydrantes n'ayant pas été réactualisé depuis fort longtemps, il s'agit-là de garantir une défense incendie sans faille, ce qui est indispensable en cas de sinistre.

Au niveau de la part communale au centre de secours, le Conseil communal a eu la fâcheuse surprise d'apprendre que le SIS avait oublié d'amortir le crédit d'étude de leur bâtiment ! Nous ne pouvons que payer notre part, mais avons néanmoins pu obtenir son paiement en 2008, afin de pouvoir vous le présenter dans le cadre du présent projet de budget.

Néanmoins, nous nous estimons de plus en plus satisfaits des rapports avec le SIS.

Selon les nouvelles exigences de l'ECAP, l'effectif du Corps des Sapeurs-Pompiers des Marais devra être augmenté. Cela influence directement la part communale à verser au CSPM, qui ne tient cependant pas compte de très probables subventions des frais de formation.

## **2. Enseignement**

### ***Ecole enfantine***

L'effectif actuel de l'école enfantine, c'est-à-dire pour l'année scolaire 2007-2008, comprend 19 élèves de 4 ans, dont 4 de Brot-Plamboz et 15 élèves de 5 ans, dont 4 de Brot-Plamboz.

L'augmentation prévue en 2008 des traitements du corps enseignant s'explique par le fait que deux postes à temps complet existent désormais depuis août 2007.

Cette augmentation influence directement les montants des subventions cantonales prévues, qui s'élèvent toujours à 45%.

### ***Ecole primaire***

L'effectif actuel de l'école primaire comprend 111 élèves, dont 19 au collège des Petits-Ponts.

Contrairement au budget 2007, le présent projet de budget prévoit une augmentation des heures d'enseignement. Cela se répercute directement sur le montant lié aux traitements du corps enseignant.

### ***Ecole secondaire***

L'effectif actuel de l'école secondaire est de 89 élèves, dont 2 de Travers, 12 de Brot-Plamboz, 24 de La Sagne et 51 ponliers.

A noter que le coût par élève se situe en-dessous de fr. 9'700.- ce qui est un bon résultat par rapport à la moyenne cantonale. Le Conseil communal espère que les efforts consentis par la commune des Ponts-de-Martel au niveau de l'enseignement seront reconnus.

Le nombre d'élèves entre l'école primaire et secondaire s'est inversé. Effectivement, il est prévu pour l'exercice 2008, de répartir les charges communes à raison de 52% pour le secondaire et 48% pour le primaire.

Cela s'explique par le fait que seulement 14 élèves rejoignent l'école primaire, alors que 24 élèves du degré primaire rejoignent le secondaire en 2008.

L'année 2008 verra également 10 enfants de moins à l'école secondaire du Locle, ce qui influence le montant lié à l'écolage à d'autres communes.

Au niveau du bâtiment abritant les écoles primaires et secondaires, le changement des fenêtres est pratiquement terminé. Le Conseil communal prévoit cependant une dépense pratiquement identique à celle de l'exercice précédent, étant donné qu'il sera nécessaire, selon les directives de l'ECAP, de sécuriser ce bâtiment au niveau incendie.

Le montant prévu pour l'entretien de cet immeuble comprend donc l'étude incendie, le changement de quelques fenêtres encore, et l'entretien courant.

## **3. Culture, loisirs et sports**

### ***Autres tâches culturelles***

Le Conseil communal a prévu le renouvellement des oriflammes représentant la commune des Ponts-de-Martel. Les oriflammes suisses avaient, quant à elles, déjà été remplacées.

Le présent projet de budget prévoit également un montant concernant les frais liés à la prochaine édition de l'opération "A nous la chaussée !", en collaboration avec les communes de La Sagne et de Brot-Plamboz.

### ***Parcs publics et chemins pédestres***

La mise en place de tapis de protection sur la place de jeux de l'école enfantine est prévue courant 2008. Il est aussi prévu la mise en place d'un bac à fleurs sur le trottoir,

à la hauteur de la boulangerie, afin que les véhicules ne stationnent pas à proximité du passage pour piétons.

### ***Paroisse protestante***

L'horloge actuelle du Temple montrant des signes de fatigue, le Conseil communal a décidé de la remplacer, afin d'écartier tout risque de dysfonctionnement. Cela peut paraître anodin, mais la population réagit très vite lorsque les cloches se mettent à sonner lorsqu'elles n'en ont aucune raison, ou lorsqu'elles oublient de sonner.

Une façade du Temple est également en mauvais état et le présent budget tient compte de sa réfection.

## **4. Santé**

Se référer aux commentaires liés aux postes spécifiques.

## **5. Prévoyance sociale**

### ***Action sociale***

Une autre agréable surprise survenue lors de l'établissement de ce projet de budget provient du fait que les chiffres annoncés liés à la part communale à l'aide sociale n'augmentent pas par rapport à l'exercice précédent.

Au niveau du canton, les dépenses de l'exercice 2006 ont augmenté de 7.59%, alors que ce taux était de 15% en 2003, de 21.2% en 2004 et de 21.6% en 2005.

## **6. Trafic**

### **Routes communales**

Concernant le déneigement, le Conseil communal s'est basé sur l'état actuel des comptes 2007, qui sont plutôt favorables, puisqu'il y a eu peu de neige en début 2007.

Cet état de fait influence directement le poste des traitements liés à l'enlèvement de la neige, ainsi que le remplacement de M. Edouard Benoit par M. Charles-Albert Schneider, puisque la rémunération de ce dernier est plus faible.

Par contre, au niveau du déneigement effectué par des tiers, les montants prévus n'enregistrent pas une diminution comme on pourrait s'attendre, par le fait uniquement que de nombreux forfaits sont à régler, en présence de neige ou pas.

Le présent projet de budget prévoit également la réfection de certains escaliers, tenant compte des remarques effectuées lors d'une précédente séance du Conseil général.

## **7. Environnement**

### ***Service des eaux***

Le forage effectué par l'entreprise Préciforages est à présent terminé, et comme le Conseil communal vous l'a déjà annoncé, les résultats n'ont pas donné satisfaction, malgré la menée à bien de cet ouvrage par l'entreprise mandatée.

Le projet de budget 2008 prévoit une étude concernant les pressions dans le secteur de Martel-Dernier, ainsi que sur l'utilité du petit réservoir. Le Conseil communal a décidé de mettre l'accent également sur la protection des sources, ainsi que sur l'automatisation du réseau d'eau.

La recherche des fuites demeure un objectif primordial du Conseil communal.

Dans le but d'assurer la suppléance du fontainier, il est prévu de donner une formation complémentaire à notre nouvel employé, Charles-Albert Schneider.

Une pré-étude avec nos voisins sagnards est également prévue pour le bouclage de nos réseaux.

### ***Protection des eaux***

Une répercussion directe de la création des étangs d'assèchement des boues d'épuration est visible au niveau du poste de traitement des boues. Alors qu'un montant de fr. 25'000.- était budgété pour 2007, ce chiffre a pu être ramené à fr. 1'000.- pour l'exercice 2008 !

### ***Autres charges et revenus s/déchets***

La suppression du quai des TRN engendre une augmentation des charges. En revanche, l'augmentation du tonnage due à la collaboration avec La Sagne aura une influence positive sur les recettes.

Un nouveau compte a été créé pour ce budget intitulé "Vente du papier recyclé". Les montants liés à ce poste étaient précédemment imputés au compte "Autres recettes", mais les écritures étant devenues trop nombreuses et complexes, il était alors plus simple et cohérent de les séparer.

### ***Cimetière***

Suite à l'intérêt porté par la population à la création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium, le Conseil communal a budgété une étude dans ce sens.

## **8. Economie publique**

### ***Tourisme***

Le Conseil communal, soutenu par la Commission touristique, projette la mise en place d'un panneau d'informations auprès de la borne Euro-relais. Seront affichés, entre autres, les tracés des pistes balisées, ainsi qu'un plan du village indiquant les différents attractivités des Ponts-de-Martel.

## ***Service de l'électricité***

La ristourne du Groupe E porte désormais sur une période de 12 mois, ce qui correspond à la situation normale qui perdurera les prochaines années.

## **9. Finances et impôts**

### ***Impôts***

Les chiffres de ce chapitre correspondent à nos estimations en fonction des années précédentes et des divers contacts pris, tant avec les services de l'Etat qu'avec certains contribuables importants.

Il s'avère que sur 860 contribuables, 230 n'ont pas encore été taxés définitivement pour l'exercice 2006, dont certaines personnes et entreprises importantes fiscalement parlant.

Pour l'exercice 2005, au 28 septembre 2007, 34 taxations étaient chiffrées, mais non taxées et 16 taxations étaient provisoires.

Se basant tout de même sur les montants 2005, et tenant compte d'une augmentation de 3% par année, le Conseil communal estime que l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'élèvera à fr. 2'055.000.- pour l'exercice 2008.

Au niveau de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, il est prévu des recettes à hauteur de fr. 185'000.-, ce qui correspond aux années précédentes.

Comme annoncé en préambule, le canton imagine offrir la possibilité aux familles d'effectuer des déductions fiscales supplémentaires, et ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### ***Péréquation financière***

Il s'agit-là de l'une des bonnes surprises annoncées par l'Etat. Le montant prévu par le canton destiné à la commune des Ponts-de-Martel au travers de la péréquation financière s'élève à fr. 558'410.-, ce qui représente une augmentation d'environ fr. 200'000.- par rapport au budget de l'exercice 2007.

De plus, il s'avère que les montants de la péréquation annoncés chaque année par l'Etat se révèlent tout à fait réalistes.

### ***Immeubles du patrimoine administratif***

Le projet de budget de l'exercice 2008 prévoit un amortissement du collège (part de l'ESIP), ce qui n'était pas le cas précédemment. Effectivement, l'ESIP n'est pas propriétaire du collège et ne peut de ce fait pas amortir le collège dans ses comptes. Seul un montant de locations peut figurer dans les comptes de l'ESIP.

## **Conclusions**

Le résultat final du budget correspond à l'état actuel de nos connaissances sur la situation économique du canton et de la répartition des frais entre l'Etat et les communes.

Les montants des dépenses et des recettes sont équilibrés malgré un léger déficit de fr. 9'285.-.

Le Conseil communal gère le ménage communal de manière rigoureuse, en essayant néanmoins de réaliser des projets d'embellissement, d'entretien et de promotion.

Le but étant de maintenir les finances saines et de permettre aux habitants de se sentir bien dans notre village.

Le résultat se présente ainsi :

<b>Dépenses totales</b>	<b>fr. 4'962'755.-</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>fr. 4'953'470.-</b>
<b>Déficit présumé</b>	<b>fr. 9'285.-</b>





**Commune des Ponts-de-Martel**

## **ARRÊTÉ**

I. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

Entendu le rapport du Conseil communal et ses conclusions,

Entendu le rapport de la Commission financière

### **Arrête :**

**Article premier :** Est approuvé le budget de l'exercice 2008 comprenant :

**a) Le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :**

Charges	fr.	4'962'755.-
Revenus	fr.	4'953'470.-
<b>Excédent de charges</b>	<b>fr.</b>	<b>9'285.-</b>

**b) Le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :**

Dépenses	fr.	3'420'000.-
Recettes	fr.	75'000.-
<b>Investissements nets/augmentation</b>	<b>fr.</b>	<b>3'345'000.-</b>

**Article 2 :** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.  
Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

II. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

Sur proposition du Conseil communal

### **Arrête :**

**Article premier :** Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de travaux exécutés dans le cadre du budget, pour l'exercice 2008.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Les Ponts-de-Martel, le 11 décembre 2007

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le Président, La secrétaire,

Claude Robert

Flavia Maire

## **INVESTISSEMENTS PREVUS POUR 2008**

- - - - -

Mesures anti-feu du collège	fr. 100'000.-
Création/modification de la cours du collège	fr. 50'000.-
Viabilisation du secteur des Prises	fr. 2'500'000.-
Réfection de la route des Combes-Dernier	fr. 50'000.-
Participation à la rénovation de la place derrière les abattoirs	fr. 50'000.-
Amélioration du réseau d'éclairage public	fr. 20'000.-
Amélioration du réseau d'eau	fr. 100'000.-
Remplacement du dégrilleur compacteur laveur de la Step	fr. 50'000.-
Création d'une déchetterie intercommunale	fr. 300'000.-
Réfection d'un appartement situé Grande rue 16, raccordement de cet immeuble au réseau de chauffage à distance, et réfection complète de son réseau d'eau sanitaire	<u>fr. 200'000.-</u>
<b>Total</b>	<b>fr. 3'420'000.-</b>
<b>A déduire subventions cantonales (estimations)</b>	<b><u>fr. 75'000.-</u></b>
<b>Investissements nets à charge</b>	<b><u>fr. 3'345'000.-</u></b>

### **Mesures anti-feu du collège**

Les nouvelles normes de l'ECAP impliquant la mise en place d'éléments de sécurité anti-feu au collège, le Conseil communal les estime à fr. 100'000.-.

### **Création/modification de la cours du collège**

Une étude est en cours concernant la sécurisation de la cours du collège actuelle, voir même de la création d'une nouvelle cours.

### **Viabilisation du secteur des Prises**

Malgré les lenteurs administratives, la viabilisation du secteur des Prises semble possible durant l'exercice 2008.

### **Réfection de la route des Combes-Dernier**

Le Conseil communal attendait la fin des travaux de forage, et le trafic des poids lourds en décollant, avant de réfectionner ce tronçon de route. Le forage étant à présent terminé, ces travaux s'exécuteront courant 2008.

### **Participation à la rénovation de la place derrière les abattoirs**

Projet de rénovation en partenariat avec les abattoirs et l'Anim'Halle.

### **Amélioration du réseau d'éclairage public**

Le Conseil communal projette de rénover certains candélabres existants.

### **Amélioration du réseau d'eau**

Comme annoncé dans le présent rapport, le Conseil communal projette de régler les problèmes de pression dans le secteur de Martel-Dernier, de mettre sous protection les sources, d'automatiser le réseau d'eau et d'intensifier la recherche de fuites.

### **Remplacement du dégrilleur compacteur laveur de la Step**

Ce remplacement est prévu depuis de nombreuses années et se concrétisera en 2008, vu l'état d'avancement de l'étude.

### **Création d'une déchetterie intercommunale**

Ce projet vous étant déjà connu, il devrait se concrétiser courant 2008.

### **Immeuble Grande rue 16**

Le Conseil communal avait déjà présenté au législatif un rapport concernant la réfection d'un appartement dans cet immeuble. Le Conseil général l'avait renvoyé pour différentes raisons. L'exécutif ponlier réfléchit à la maintenance de cet immeuble dans sa globalité, et non plus au niveau d'un appartement. C'est pourquoi, il est prévu, outre la réfection de cet appartement, de relier le bâtiment au réseau de chauffage à distance, ainsi que de créer un réseau complet d'eau sanitaire.